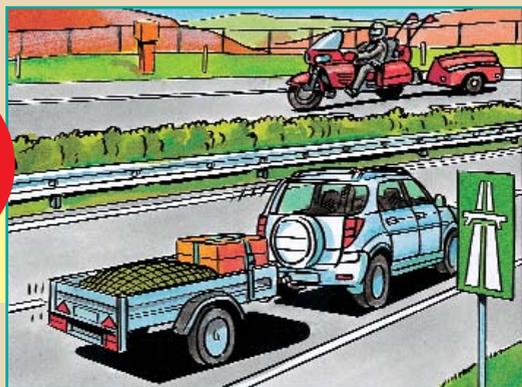
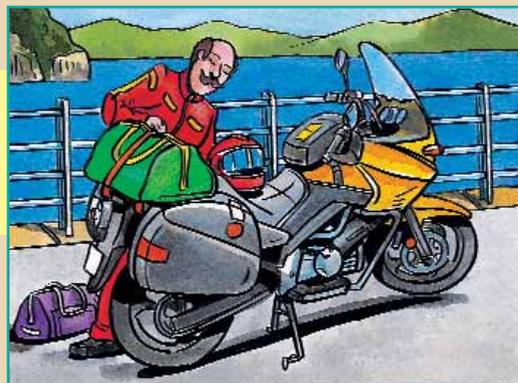


N'oubliez pas

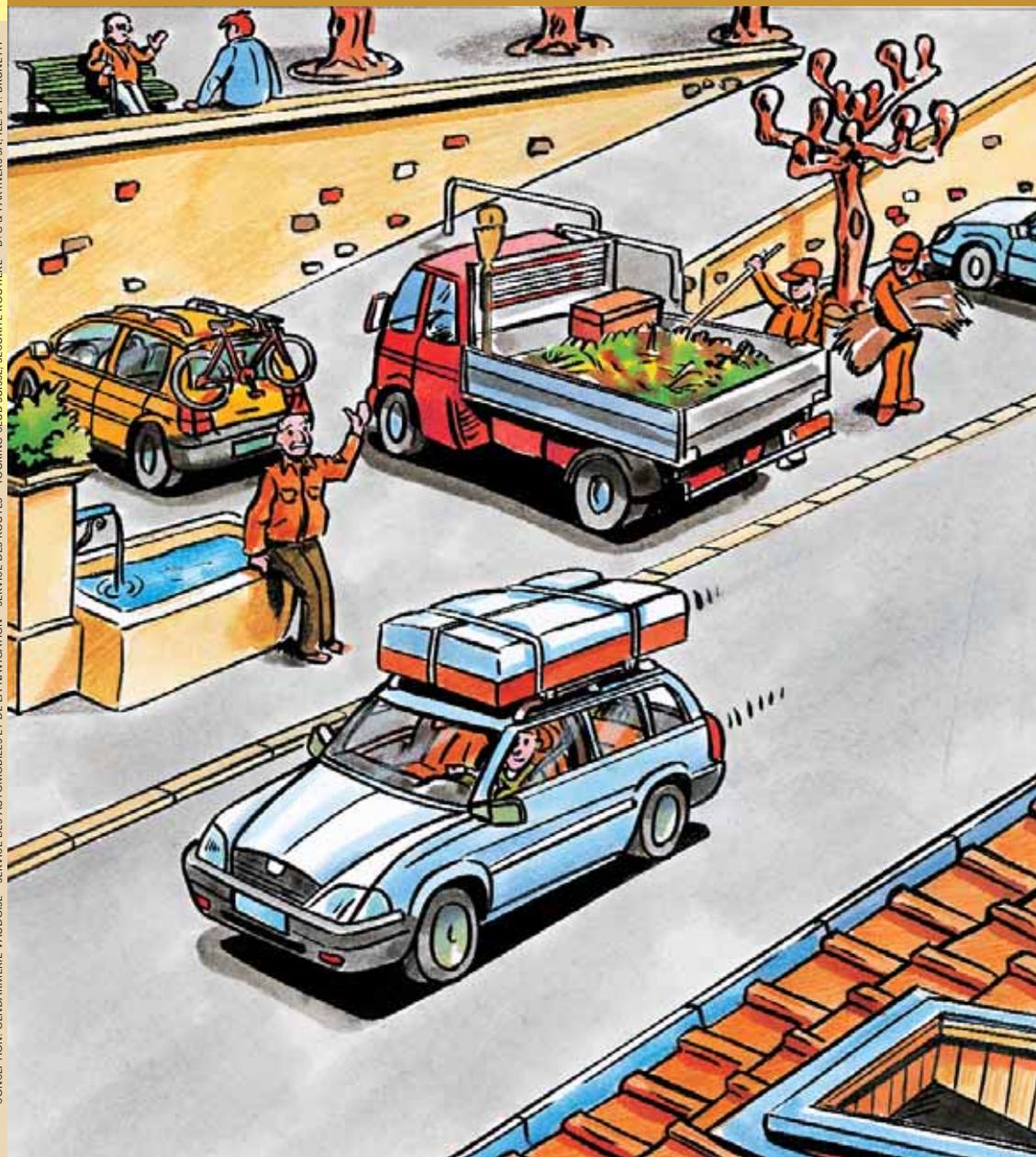


Tout véhicule tractant une remorque ne doit **en aucun cas** dépasser 80 km/h sur l'ensemble du réseau routier.



Equilibrer correctement votre chargement.

Chargement? La bonne conduite!



CONCEPTION: GENDARMERIE VAUDOISE - SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION - TOURING CLUB SUISSE - SECURITE ROUTIERE - B.G & PARTNERS SA, ILL. J.-F. BRUNETTI

touring club

suisse schweiz svizzero

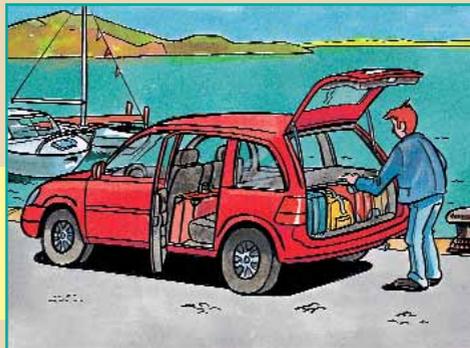


Fonds für Verkehrssicherheit
Fonds de sécurité routière
Fondo di sicurezza stradale



Charger correctement...

...dans les coffres, etc



1. J'assure mon chargement et je vérifie que le poids total autorisé ne soit pas dépassé.



2. Je dispose les objets les plus lourds le plus bas possible et les sépare des occupants par une grille ou un filet.



3. J'arrime mon chargement et le recouvre d'un filet ou d'une bâche.

...du matériel encombrant



4. Je signale le chargement à son extrémité à partir d'un mètre de dépassement.



5. Je ne dépasse pas la charge sur le toit autorisée selon le permis de circulation. Le chargement ne doit pas dépasser latéralement, sauf pour les cycles (voir point 7).

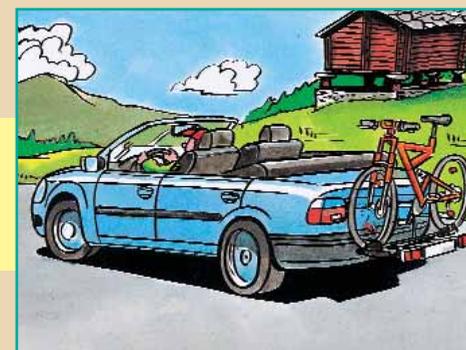


6. Je m'assure que mon chargement ne dépasse pas: **à l'avant** 3 m maximum depuis l'axe du volant, **à l'arrière** 5 m maximum depuis le centre de l'essieu arrière.

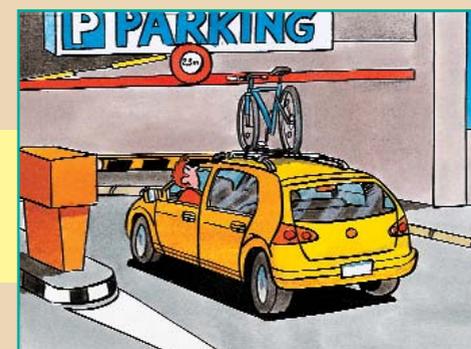
...des vélos



7. Je m'assure que la plaque d'immatriculation, les feux de stop et le dispositif d'éclairage restent visibles. Les cycles peuvent dépasser au maximum de 20 cm de part et d'autre, la largeur totale ne doit pas dépasser 2 m.



8. J'utilise un porte-charge adapté.



9. Je tiens compte de la hauteur de mon véhicule et de son chargement.

